

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JUIN 2008

PRESENTS

A.ANDREYON, M.AUGOYAT, M.AZY, D.BUSCARINI, F.CHANAS,
A.CAIATO, Y.COTTAVOZ, C.CUCHETTO, D.DESSARPS, A.FENDER,
J.MARRON, P.MANJARRES, F.MUGGEO, G.PIROIT, M.SOWINSKI,
G.TRUMAUT, A.VEIGA.
Arrivée de Mr Gerbaux à 21h09

ABSENT :

M.LAFONT

SECRETAIRE DE SEANCE :

G.TRUMAUT

=====

A) DELIBERATIONS

1) Affaires Générales

- ❖ Correspondants sécurité routière, Association des Maires et Adjointes de l'Isère (AMI) : désignation d'un titulaire et d'un suppléant
- ❖ Création d'une commission municipale sécurité
- ❖ Diagnostic énergétique des bâtiments communaux (salle Icare, mairie, écoles, restaurant scolaire) : choix du bureau d'études et demande de subventions
- ❖ Mise en sécurité de la cour de l'école et rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : demande de subvention
- ❖ Cantine scolaire : mise en place d'une tarification liée au quotient familial
- ❖ Camp pour les adolescents, août 2008 : vote de la participation des familles
- ❖ Autorisation de signer un bail et des conventions pour la location d'un local à usage associatif

2) Finances

- ❖ Décision modificative n°1
- ❖ Concours du receveur municipal : attribution d'indemnités

3) Décisions passées par Monsieur le Maire

(en vertu de la délibération du 20 mai 2008 portant délégation de compétence)

- ❖ Prolongation du prêt relais Caisse d'épargne

B) QUESTIONS DIVERSES

A) INFORMATIONS

- la constitution des commissions extra municipales
- modification des horaires de la halte garderie à compter du 1^{er} septembre 2008
- communication de Mr le Préfet de l'Isère : interdiction de brûler les déchets végétaux des jardins.

Ouverture de la séance à 20h40

Monsieur le Maire sollicite l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Mise à disposition de la place de la mairie au restaurant le MACKENZY, moyennant une contribution modérée

1) Mise à disposition de la place de la mairie au restaurant le MACKENZY

Comme chaque année, le Mackenzy utilise une partie de la place du Général De Gaulle, lorsqu'il n'y a pas d'école, comme terrasse de sa restauration.

Le Maire espère que les travaux ne gêneront pas trop l'occupation de la place.

Vote de la reconduction du principe de location :

Vote pour à l'unanimité

2) DELIBERATION N° 1 - correspondants sécurité routière, Association des Maires et des Adjoint de l'Isère (AMI) désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Le 19 mars 2007, le Président de l'Association des Maires de l'Isère, Mr Daniel VITTE, a co-signé avec Mr le Préfet, une charte sur la sécurité routière.

Cette dernière a donné lieu à des réunions d'informations et à des sessions de formation.

L'AMI nous demande de désigner 2 correspondants sécurité routière, un titulaire et un suppléant. Ils seront les interlocuteurs privilégiés en matière de sécurité routière, à l'échelle communale et intercommunale, et seront amenés à animer la politique de la sécurité routière, en collaboration avec les techniciens et les agents municipaux.

Mr Didier DESSARPS est désigné comme correspondant titulaire et Mr François MUGGEO comme correspondant suppléant.

Vote pour à

l'unanimité

3) DELIBERATION N° 2 – Création d'une commission municipale sécurité

Afin de s'assurer que le public qui fréquente les lieux publics est en sécurité, le Conseil Municipal a décidé de créer une commission SECURITE. Celle-ci aura pour mission d'effectuer tous les contrôles de sécurité sur la commune.

Les membres désignés par le conseil municipal sont : Jacques MARRON, Yvette COTTAVOZ, Didier DESSARPS, Agnès FENDER, Gérard TRUMAUT.

Vote pour à

l'unanimité

4) DELIBERATION N° 3 – Diagnostic énergétique des bâtiments communaux – choix du bureau d'études et demande de subventions

Dans le cadre d'une meilleure gestion de ses chaufferies et dans le souci de réaliser des économies d'énergie, la commune souhaite faire réaliser un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Cette étude énergétique réalisée selon le cahier de l'ADEME peut bénéficier de subvention.

La proposition du cabinet JPG CONSEIL a été retenue pour un montant de 7 693,13 € TTC.

Vote pour à

l'unanimité

5) DELIBERATION N° 4 – Mise en sécurité de la cour de l'école et rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite – demande de subvention

A ce jour la cour d'accès de la mairie et la cour de l'école sont communes.

Afin de sécuriser la cour de l'école et rendre la mairie accessible aux personnes à mobilité réduite il est proposé de séparer physiquement les deux accès.

Les travaux nécessaires à cette séparation devront être engagés rapidement afin de résoudre les problèmes de sécurité et d'accessibilité.

Le montant estimé des travaux est de 50 000 €.

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre de l'aménagement des équipements scolaires et de la réhabilitation des mairies.

Vote pour à

l'unanimité

6) **DELIBERATION N° 5 – Cantine scolaire – mise en place d'une tarification liée au quotient familial**

Afin de permettre aux familles ayant de faibles revenus d'inscrire leurs enfants à la cantine, le prix des repas au restaurant scolaire sera fonction du quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2008.

QF	Prix par repas		
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
<400	1,50 €	1,30 €	1,10 €
<700	1,80	1,50	1,20
<900	2,40 €	1,80 €	1,30 €
<1100	3,30 €	2,40 €	1,50 €
<1300	4,20 €	3,30 €	1,80 €
<1500	4,70 €	4,20 €	2,40 €
<1700	5,00 €	4,70 €	3,30 €
<1900	5,10 €	5,00 €	4,20 €
>1900	5,20 €	5,10 €	4,70 €
Extérieur	5,50 €	5,20 €	5,00 €

Arrivée de Mr Jacques GERBAUX

Vote pour à l'unanimité

7) **DELIBERATION N° 6 – Camps pour les adolescents août 2008 – vote de la participation des familles**

Un camp pour les adolescents va se dérouler du 25 au 29/08/2008 à Thoissey dans l'Ain.

Le coût du séjour est fonction du quotient familial comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Prix du séjour (5 jours)		
QF	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
<400	56,7 €	42,5 €	28,3 €
<700	85,0 €	63,8 €	35,4 €
<900	141,7 €	92,1 €	42,5 €
<1100	198,3 €	127,5 €	56,7 €
<1300	255,0 €	170,0 €	85,0 €
<1500	283,3 €	198,3 €	113,3 €
<1700	297,5 €	226,7 €	134,6 €
<1900	304,6 €	240,8 €	155,8 €
>1900	311,7 €	247,9 €	170,0 €
Extérieur	325,8 €	283,3 €	240,8 €

Vote pour à

l'unanimité

8) DELIBERATION N°7 – Autorisation de signer un bail et des conventions pour la location d'un local à usage associatif

Afin de permettre la création de nouvelles activités, la commune a décidé de louer un local à usage associatif dans la zone d'activités à compter du 1^{er} septembre 2008.
Le loyer mensuel est de 350,00 €, la durée du bail de 9 ans.

Vote pour à

l'unanimité

9) DELIBERATION N°8 – Décision modificative n°1

Vu l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la modification suivante au BP 2008 :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 – Dépenses imprévues	- 2000 €	
D 6711 – Intérêts moratoires		+ 2000 €

Il s'agit d'inscrire des crédits à l'article 6711 correspondant au règlement d'intérêts moratoires générés par le règlement tardif de factures d'investissement (travaux).

Ces crédits proviennent de l'article 020, dépenses imprévues, votés au BP 08.

Vote pour à l'unanimité

10) DELIBERATION N°9 – Concours du receveur municipal – attribution d'indemnités

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100% par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 et celui du 12 juillet 1990, ce qui représente pour l'année 2007 un montant de 525,81 €, ainsi qu'une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 € par an.

l'unanimité

Vote pour à

11) Prolongation du prêt relais caisse d'épargne

Prolongation du prêt relais qui avait été contracté en décembre 2007 d'une année supplémentaire pour un remboursement fin 2010 (au lieu de fin 2009).

B) INFORMATIONS

Constitution des commissions extra-communales

Mr le Maire rappelle la procédure qui a été mise en place pour solliciter la participation des associations et des listes présentes aux élections, aux commissions extra-municipales
Au total 10 commissions ont été créées.

Mme Yvette COTTAVOZ fait état du nombre de personnes inscrites dans chaque commission.

Modification des horaires de la halte garderie

A compter du 1^{er} septembre 2008 les horaires de la halte garderie seront les suivants :
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi - de 8h30 à 17h30 en journée continue.

Information de Mr le Préfet de l'Isère – interdiction de brûler les déchets végétaux des jardins.

De ce fait, l'arrêté municipal en date du 25 juin 2001 réglementant les feux sur le territoire communal est abrogé.

Fait à Lumbin le 23 juin 2007

Le Maire,
A.ANDREYON

—